

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

**RÈGLEMENT (CE) N° 452/2003 DU CONSEIL
du 6 mars 2003**

**sur les mesures que la Communauté peut prendre au regard de l'effet combiné des mesures
antidumping ou compensatoires et des mesures de sauvegarde**

(JO L 69 du 13.3.2003, p. 8)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2015/477 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2015	L 83	11	27.3.2015

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R0452:20140220:FR:PDF>